



AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **10 décembre 2024** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à **19 h 30**. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DEMANDE N° 24-16 : 77 à 91, boulevard des Hauts-Bois – Zone H-119

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La réparation et l'entretien de constructions dont les matériaux sont dérogatoires et protégés par droits acquis, à partir de matériaux de revêtement extérieur de la même classe que ceux d'origine (classe 3), sur l'ensemble de la surface des façades de la construction, plutôt que sur un maximum de 50 %, tel que prescrit à l'article 14.3.4.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 543 573 du Cadastre du Québec.

DEMANDE N° 24-17 : Boucle D (rues St-Pierre, Williams et Favreau) – Zone A-806

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La plantation d'arbres dans les triangles de visibilité sur rues privées, contrairement à l'interdiction d'aménager tout obstacle d'une hauteur supérieure à 1 mètre, prescrit à l'article 4.7.4.1 du *Règlement de zonage 1101*.
- Que le nombre d'arbres plantés ne réponde pas aux dispositions du tableau 4.12 de l'article 4.7.3.2 du *Règlement de zonage 1101* pour les 14 propriétés suivantes :
 - 311, 327, 343 et 359, rue St-Pierre, 112,128,136 et 140, rue Williams et 144, 148, 156, 172, 184 et 188, rue Favreau.

Ces immeubles portent les numéros de lots 6 484 690, 6 280 305, 6 280 301, 6 280 297, 6 280 293, 6 280 311, 6 280 315, 6 280 317, 6 280 318, 6 280 319, 6 280 320, 6 280 322, 6 280 326, 6 280 329, 6 280 330 du Cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 22 novembre 2024.

Nathalie Deschesnes, avocate
Greffière